AVIS PUBLIC

VILLE DE LACHUTE
Pour publication sur le site Web de la Ville
Le 15 mars 2024

Consultation publique

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2013-739

Prenez avis que le Conseil municipal de la Ville de Lachute, lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024, a adopté le projet de règlement intitulé : **« Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'agrandir la zone Cm-325 à même un partie de la zone Ha-326 »** et tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 2 avril 2024 à compter de 18 heures, à la salle du Conseil, située au 380, rue Principale à Lachute.

Ce projet de règlement a pour but d'agrandir la zone Cm-325 à même une partie de la zone Hb-326 pour inclure les lots 3 969 304, 3 038 435, 3 038 434 et 3 037 906 du cadastre du Québec

Les limites des zones concernées sont indiquées sur la carte ci-dessous :

Zones Cm-325 et Hb-326

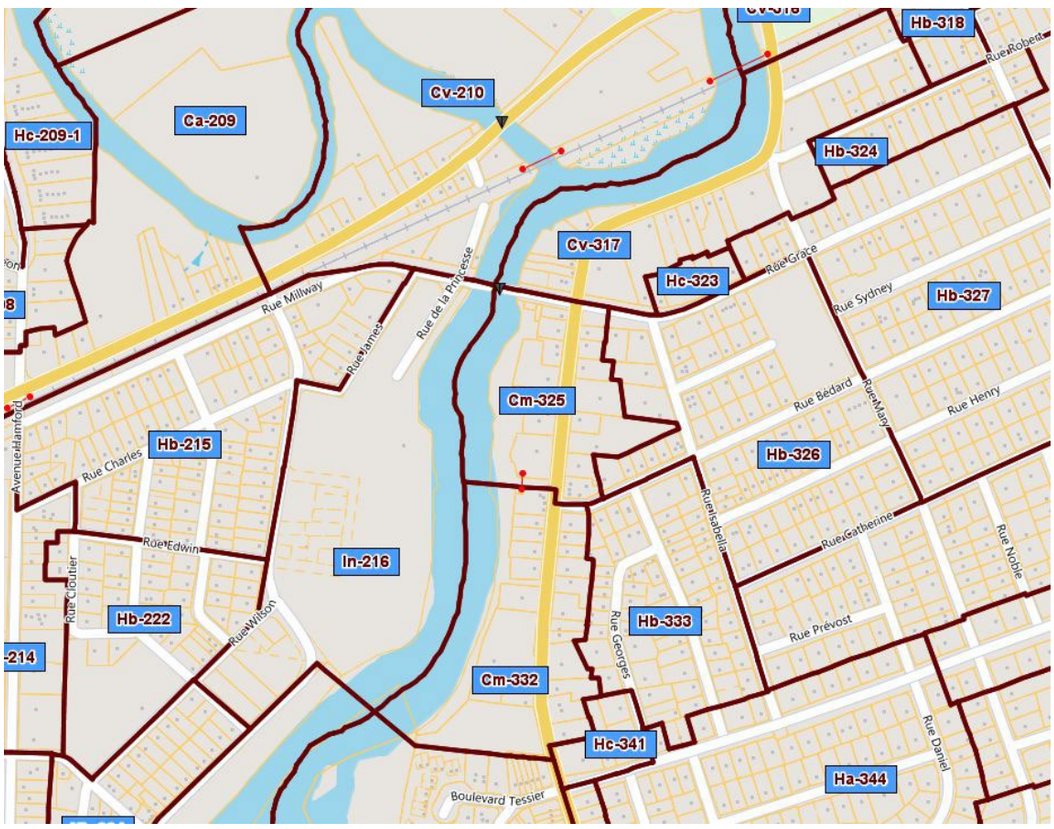

Cette modification fait suite à une demande de monsieur Stéphane Saint-Pierre et une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme.

Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement y compris un plan à l'échelle de la zone concernée est disponible pour consultation sur demande durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville ou peut être consulté au www.lachute.ca (onglet « Ville », sous-onglet « Vie démocratique » et sous-onglet « Avis publics »).

Le 12 mars 2024 — Me Lynda-Ann Murray, greffière
(U-2024.18)

The present public notice is given to the interested persons concerning the public meeting that will be held in connection with a land use planning and development draft by-law. For further information : 450 562-3781, ext. 211.